



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2015-525
«ADOPTION DU BUDGET ET IMPOSITION DES TAUX DES TAXES ET
COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2016 »

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, que lors de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue le 8 décembre 2015, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé «*Règlement no 2015-525 "Adoption du budget et imposition des taux des taxes et compensations pour l'année 2016"* ».

Ce règlement expose le budget 2016 et fixe les taux de taxation et les compensations pour l'année 2016.

Le règlement peut être consulté à la Mairie au 245, chemin Picard, Shefford, aux heures ordinaires de bureau.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et prendra effet le 1^{er} janvier 2016.

Fait à Shefford, ce 23 décembre 2015.

Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière